Informations de base

2003/0268(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure caduque ou retirée
Accord CE/Communauté andine: accord de dialogue politique et de coopération **Subject** 6.40.10 Relations avec les pays d'Amérique Latine, Amérique centrale, Caraïbes **Zone géographique** Bolivie Colombie Pérou Venezuela Équateur	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	ASHTON Catherine

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
14/11/2003	Publication de la proposition législative	COM(2003)0695	Résumé

12/01/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2004	Vote en commission		Résumé
19/02/2004	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0119/2004	
31/03/2004	Décision du Parlement	T5-0228/2004	Résumé
31/03/2004	Résultat du vote au parlement		
02/12/2009	Informations supplémentaires		Résumé
03/07/2018	Proposition retirée par la Commission		

Informations techniques

Référence de la procédure	2003/0268(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 212
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	AFET/5/20374

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0119/2004	19/02/2004	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0228/2004 JO C 103 29.04.2004, p. 0447-0543 E	31/03/2004	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2003)0695	14/11/2003	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Accord CE/Communauté andine: accord de dialogue politique et de coopération

2003/0268(NLE) - 14/11/2003 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union et les pays de la Communauté andine. ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil. CONTENU: La présente proposition de décision constitue l'instrument juridique nécessaire à la signature et à la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part et la Communauté andine et ses pays membres d'autre part, à savoir les républiques de Bolivie, de Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela. L'Union européenne et la Communauté andine entretiennent de vastes relations portant notamment sur un dialogue politique fondé sur la déclaration de Rome de 1996, un large cadre de coopération et un régime commercial préférentiel (SPG drogues). La coopération avec la Communauté andine s'inscrit actuellement dans le contexte de l'accord-cadre de 1993. Depuis l'origine, elle met l'accent sur les droits de l'homme et la démocratie, le développement rural intégré, le développement social et l'intégration régionale. Lors du sommet de Madrid des 16 et 17 mai 2002 réunissant l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE et de la Communauté andine ont décidé de négocier un accord de dialogue politique et de coopération entre les deux régions. C'est à Quito, les 14 et 15 octobre 2003, que le texte de l'accord a été paraphé par les deux parties. Le nouvel accord UE-Communauté andine porte uniquement sur le dialogue politique et la coopération, sans contenir de volet commercial. Il a pour principaux objectifs de renforcer les relations UE-Communauté andine par l'intensification du dialogue politique et de la coopération, d'une part, et de créer les conditions qui, dans le prolongement du programme de travail de Doha, permettront la négociation d'un accord de coopération réaliste et présentant des avantages pour les deux parties, y compris dans le domaine du libre-échange, d'autre part. Le nouvel accord institutionnalise et renforce le dialogue politique fondé jusqu'à présent sur un accord informel connu sous le nom de ·déclaration de Rome· (1996) et étend son champ d'application à de nouveaux domaines de coopération tels que: - les droits de l'homme, - la prévention des conflits, - l'immigration et la lutte contre le trafic de stupéfiants et le terrorisme. Un accent particulier est mis sur la coopération visant à soutenir le processus d'intégration régionale dans la Communauté andine. L'accord s'appuie sur l'accord-cadre de coopération de 1993 et la déclaration de Rome sur le dialogue politique et les remplacera dès son entrée en vigueur après avoir été ratifié par les parties. Le Parlement européen sera invité à donner son avis sur cet accord et les États membres devront également approuver l'accord conformément à leurs procédures constitutionnelles internes.

Accord CE/Communauté andine: accord de dialogue politique et de coopération

2003/0268(NLE) - 31/03/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. José Ignacio SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA (PPE-DE, E), le Parlement européen approuve la signature de l'accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Communauté andine et ses pays membres (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Vénézuela), d'autre part.